

**EXERCICE
1944**

**BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL : 675 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

L. B. F. N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 30 Mai 1945

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1945

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN, PARIS

SUCCURSALE DE MARSEILLE
37, COURS PIERRE-PUGET

SUCCURSALE D'AMSTERDAM
539, HEERENGRACHT

SUCCURSALE DE BRUXELLES
37, RUE DES COLONIES

SUCCURSALE DE GENÈVE
6, RUE DE HOLLANDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

L. WIBRATTE,	<i>Président,</i>
E. OUDOT,	<i>Vice-Président,</i>
J. AGUILLON,	<i>Administrateur,</i>
J. AUBRUN,	—
M. BÉRARD,	—
ED. FOURET,	—
E. GIRARDEAU,	—
C ^e FRÉDÉRIC PILLET-WILL,	—
CHARLES RIST,	—
R. DE VITRY,	—

COMMISSAIRES

MM. P. BEUGIN, G. PANNETIER, Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

COMMISSAIRE SUPPLÉANT

M. C. MULQUIN, Commissaire agréé près la Cour d'Appel de Paris.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 30 Mai 1945

MESSIEURS,

Nous tenons à ce que nos premières paroles, en ouvrant cette Assemblée, expriment notre gratitude et notre admiration pour tous ceux, alliés et français, soldats et civils combattant pour la même cause, qui ont obtenu, au prix d'héroïques sacrifices, d'abord la Libération, puis la Victoire si ardemment souhaitée qui écarte enfin de l'Europe les menaces constamment renouvelées qui pesaient sur elle.

Nous voulons dire aussi notre fierté d'avoir vu l'Armée française retrouver, par son courage et les qualités manœuvrières de ses chefs, un rang digne de son glorieux passé et rendre à notre Pays la place à laquelle il a droit et qu'exige, d'ailleurs, l'équilibre universel.

Certes, de lourds sacrifices ont été la rançon de cette Libération et de cette Victoire qui ont apporté tant de joie dans le cœur des Français.

Aux pertes en vies humaines sont venues s'ajouter les destructions qui ont profondément bouleversé la vie économique. La paralysie presque totale du réseau ferroviaire en particulier, nécessité tactique dont la rapide défaite allemande en France a prouvé l'efficacité, a eu et a encore les plus graves conséquences. Rendant difficile pour de longs mois tout transport, elle a retardé une reprise industrielle déjà compromise par les déportations massives qui ont si cruellement pesé sur la main-d'œuvre française, la disparition de nos moyens de production et le pillage systématique de nos approvisionnements par l'ennemi.

Mais avec l'aide efficace de nos alliés, dominée jusqu'ici il est vrai par les besoins primordiaux des armées, les moyens de transport commencent à se reconstituer, des matières premières sont dirigées vers les entreprises et certains secteurs industriels peuvent être remis progressivement en marche. Dans un certain délai, les importations en provenance des Nations Unies et de nos territoires d'Outre-Mer ainsi que le retour de notre main-d'œuvre prisonnière et déportée permettront d'accélérer dans tous les domaines : immobilier, industriel et agricole, cette reprise des activités qui reste, cependant, subordonnée au problème capital du charbon. L'approvisionnement en combustibles minéraux — tant par les mines françaises que par celles de l'extérieur — conditionne en effet, au premier chef, notre redressement et constitue, aujourd'hui encore, un grave sujet de préoccupation.

Le Pays se trouvera devant l'impérieuse obligation de rechercher un nouvel équilibre économique. Il devra s'astreindre à de strictes disciplines pour limiter les importations de biens de consommation, réservant ses facultés d'achat à l'étranger aux matières premières et aux produits indispensables à la reconstruction et au rééquipement.

Enfin, un effort tout particulier devra être fait pour que certains produits agricoles jusqu'ici importés puissent être obtenus, tant en France qu'aux Colonies, en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins nationaux et pour que certaines branches de l'économie fournissent de nouveaux éléments à nos exportations.

Pour toutes ces tâches, dans les domaines qui ressortissent à son activité, notre Etablissement apportera à l'effort national, dans la plus large mesure possible, son concours financier et technique.

Le retard à une remise en marche de l'industrie succédant à un arrêt presque complet de toute activité créatrice depuis la fin du premier semestre devait avoir une répercussion sur les résultats d'une banque d'affaires.

Obligées de maintenir en place une main-d'œuvre qu'elles ne pouvaient occuper, faute de combustible et de matières premières, les entreprises industrielles qui constituent la plus large part de notre clientèle ont dû vivre sur leurs réserves de trésorerie, d'où une diminution progressive des dépôts qu'elles nous avaient confiés.

D'autre part, les opérations commerciales de banque s'étant encore raréfiées, nos emplois, constitués principalement par des Bons du Trésor, ont été d'autant moins productifs que nous avons eu le souci de ne conserver, dans ces périodes difficiles, que des valeurs à courte échéance.

Ces deux causes, jointes à l'arrêt, dès le mois de Juin, des opérations financières du secteur privé, et coïncidant avec une sensible augmentation des frais généraux due à l'accroissement des salaires, expliquent la régression des bénéfices que font ressortir les comptes de l'Exercice 1944 soumis aujourd'hui à votre approbation.

Par ailleurs, comme les années précédentes, nous avons jugé utile de procéder à des amortissements que les circonstances actuelles rendaient nécessaires.

Le bénéfice net s'élève à Fr. 789.373,37 que nous vous proposons de reporter à nouveau après prélèvement de 5 % pour la réserve légale.

Au lendemain de la Libération, le Gouvernement a inauguré la politique d'assainissement des finances publiques par l'émission d'un emprunt perpétuel au taux de 3 %. Nous avons été heureux de pouvoir, grâce à un effort tout particulier de nos services de placement, contribuer au très grand succès de cette opération.

Nous avons, par ailleurs, apporté tout notre concours à l'émission d'obligations du Trésor 3 1/2 % réalisée en février, ainsi qu'au placement de l'emprunt 4 %, libellé en piastres, du Gouvernement Général de l'Indochine, destiné à la conversion de l'emprunt 5 % 1938.

Signalons enfin que nous avons procédé au remboursement des bons de la République Tchécoslovaque émis en 1937 pour 5 ans, et qui, détenus dans l'ancienne zone occupée, n'avaient pu être mis en paiement à l'échéance par suite de l'opposition de l'administration allemande.

Pour les raisons indiquées précédemment, les placements d'obligations et les émissions d'actions pour le compte de sociétés privées ont marqué une nouvelle diminution par rapport à l'année dernière.

Nous avons pris une part importante au placement de l'emprunt de la *Compagnie Centrale d'Hydrogénation et de Synthèse*, assorti de la garantie de l'Etat, ainsi que des emprunts des Sociétés suivantes :

- *Société Sud-Lumière*,
- *Les Exploitations Electriques*,
- *Société Electro-Chimique de Pierrefitte*,
- *Société pour le Forgeage et l'Estampage des Alliages Légers*,
- *Compagnie Générale de Construction de Locomotives (Batignolles-Châtillon)*,
- *Société Excelsa*,
- *Société des Mines de Vagnas*.

Nous avons contribué au placement des obligations émises par :

- *la Société Versaillaise de Tramways Electriques et de Distribution d'Energie*,
- *la Société Nord-Lumière (Le Triphasé)*,
- *l'Union d'Electricité*,
- *la Société des Forces Motrices de Provence*,
- *la Société des Forces Motrices du Plateau Central*,
- *la Société Hydro-Electrique du Dauphiné*,
- *la Société d'Electricité de la Région de Valenciennes-Anzin (S.E.R.V.A.)*,
- *la Compagnie des Mines de Houille de Marles*,
- *la Société Chimique de la Grande Paroisse*,
- *les Usines Chimiques des Laboratoires Français (U.C.L.A.F.)*,
- *la Société Chimique des Bouches-du-Rhône*,

- *Bozel-Malétra (Société Industrielle de Produits Chimiques)*,
- *la Société Anonyme des Forges de Commentry-Fourchambault et Decazeville*,
- *la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt*,
- *la Société des Grandes Magasins «Au Printemps» (Laguionie et C^{ie})*,
- *la Compagnie Générale des Industries Textiles (Allart, Rousseau et C^{ie})*,
- *les Etablissements Alfred Molte frères et J. Porisse*.

D'autre part, nous avons coopéré activement aux augmentations de capital des Sociétés suivantes :

- *Société Française Radio-Électrique*,
- *Compagnie Radio-Maritime*,
- *Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil*,
- *Société Anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est*,
- *Compagnie Française des Pétroles*,
- *Compagnie Générale de Construction de Locomotives (Batignolles-Châtillon)*.

Nous avons concouru également aux opérations de même nature effectuées par :

- *la Société Centrale pour l'Industrie Électrique*,
- *la Société Anonyme des Anciens Etablissements C. et E. Chapal Frères et C^{ie}*,
- *la Société Anonyme des Forges et Chantiers de la Méditerranée*,
- *la Compagnie de Produits Chimiques et Electro-Métallurgiques Alais, Froges et Camargue (Péchiney)*,
- *la Société Minière et Métallurgique de Penarroya*,
- *la Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas*,
- *les Etablissements Maurel et Prom*,
- *la Société Française de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.)*,
- *la Société Anonyme de Matériel de Construction*.

Enfin, les services de Bourse ont procédé avec succès, au début de l'année, à l'introduction au marché officiel des actions de la *Société Hydro-Électrique de Savoie*.

En ce qui concerne notre département d'affaires, nous nous sommes associés à des initiatives dont l'objet, actuellement limité, présentera le moment venu d'utiles développements. Parmi elles, citons la constitution de la *Société de Construction Immobilière Préfabriquée* qui, par la préparation de groupes d'éléments standard, permettra, dans l'œuvre de reconstruction, de réduire à la fois les délais et les dépenses, la création de la *Société d'Expansion du Commerce International* et celle, toute récente, de la *Compagnie pour le Financement de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture*. Cette dernière Société aura pour objet le financement des ventes à tempérament, essentiellement de biens d'équipement.

Le département bancaire de votre Etablissement n'a pas encore eu, au cours de cet exercice, l'occasion d'apporter à sa clientèle l'aide qu'il aurait été en mesure de lui fournir.

Mais il est à prévoir qu'avec le réveil de l'économie, les demandes de crédit réapparaîtront. Les contacts que nos Services ont pris ou resserrés et les études auxquelles ils ont procédé permettront à notre Etablissement d'étendre efficacement son rôle auprès des sociétés industrielles.

Nous avons été particulièrement heureux de pouvoir renouer nos relations avec nos principaux correspondants étrangers et nous envisageons avec eux la reprise d'opérations dans le cadre des nouveaux accords financiers.

L'arrêt de tout transit maritime autre que les transports militaires, et les dégâts considérables subis par le port de Marseille retarderont l'instant où la Succursale de Marseille sera appelée à participer au financement du commerce méditerranéen. Malgré le rapatriement au Siège de comptes précédemment transférés, la Succursale a traité, cette année encore, un volume d'affaires satisfaisant.

En ce qui concerne les Succursales à l'Étranger, nous sommes heureux de vous dire que nous venons de recevoir des nouvelles de celle d'Amsterdam. A l'exception d'un employé tué au moment de la libération de la Ville, la direction et le personnel sont sains et saufs, les immeubles et les biens sont intacts. Nul n'ignore les épreuves exceptionnellement cruelles qu'a subi la population hollandaise et nous adressons, en votre nom à tous, l'assurance de notre cordiale sympathie à nos collègues néerlandais.

La Succursale de Bruxelles a participé au placement des deux séries de *Certificats de Trésorerie 3 1/2 %* émis au cours de l'exercice ainsi que des emprunts du *Crédit Communal de Belgique*, de la *Société d'Ougrée-Marihaye*, de la *Société Intercommunale Belge d'Électricité* et de la *Compagnie Financière et Industrielle (Cofinindus)*. Elle a apporté tout son concours à l'exécution des mesures financières prises en octobre dernier par le Gouvernement Belge. Les bénéfices réalisés par la Succursale témoignent d'une activité maintenue dans des conditions particulièrement difficiles.

Les opérations de la Succursale de Genève ont été affectées par l'isolement économique dans lequel la Suisse se trouve actuellement. Désireuse de contribuer à l'œuvre internationale de la Croix-Rouge, elle a mis plusieurs membres de son personnel à la disposition de cet Organisme dont les services centraux sont à Genève.

Le Bilan se totalise par Fr. 10.484.947.753,89 contre Fr. 11.626.863.302,41.

Comme par le passé, il fait ressortir une très forte liquidité.

Les Frais Généraux ont atteint Fr. 194.440.438,61 au lieu de Fr. 172.172.809,28 pour 1943. Parmi les dépenses, seules celles relatives au personnel accusent une augmentation.

Les produits bruts de l'Exercice se sont élevés à Fr. 195.229.811,98.

Libérés par l'avance foudroyante des armées alliées, nos prisonniers rentrent peu à peu. Presque chaque jour nous apporte la joie de revoir un ou plusieurs d'entre eux et de constater que, grâce à leur force morale, ils ont pu supporter cette lourde épreuve. Après un repos indispensable, ils reprendront parmi nous la place qui leur est réservée.

Pour les autres, dont le rapatriement est encore retardé, nous formons des vœux de prompt retour et nous en adressons à leur famille la cordiale expression.

Si nous demeurons encore sans nouvelles de certains travailleurs déportés, nous avons eu, du moins, la satisfaction de voir revenir à la Banque, après la Libération, les employés réfractaires qui avaient réussi à ne pas partir en Allemagne ou à n'y pas retourner après une permission. Nous avons retrouvé aussi, sans perte aucune, ceux qui courageusement s'étaient mis à la disposition des Forces Françaises de l'Intérieur pour participer à la délivrance de la Capitale.

En revanche, nous avons eu à déplorer, du fait des bombardements, le décès de trois excellents collaborateurs : M. PLOUX, sous-chef au Service des Titres, et M^{me} SCHAFFER ont été tués dans la banlieue parisienne, M. MIÈGE à Melun. A Paris même, M^{lle} REISENLEITER a été grièvement blessée le 22 Août, mais a pu, heureusement, reprendre son travail après quelques mois de traitement.

En même temps que ces tristesses, bien des difficultés matérielles ont accompagné, sans les ternir, les joies de la Libération. Jamais année ne fut plus dure pour un personnel déjà fatigué et sous-alimenté. Aux interruptions de travail dues aux alertes puis aux combats, sont venues s'ajouter la réduction et même la suppression des moyens de transport, la coupure du courant électrique, enfin et surtout l'absence de tout moyen de chauffage. Vous vous joindrez à nous pour remercier cadres et employés de l'effort exceptionnel qu'ils ont accompli dans ces conditions singulièrement pénibles.

Nous nous sommes efforcés, de notre côté, de leur donner toute l'aide possible, pour le ravitaillement en particulier. Le Centre Scolaire de repliement organisé en Maine-et-Loire a fonctionné dans des conditions normales et abritait, au moment de la Libération, plus de 150 enfants.

Au cours de l'année 1944, nous avons appelé aux fonctions de Directeur M. André DEBRAY, en remplacement de M. COUTURE qui a demandé à prendre sa retraite après 40 ans de services.

Nous ne voulons pas laisser partir M. COUTURE sans rappeler la compétence et le dévouement qu'il a, pendant cette longue période, mis à la disposition de votre Etablissement.

La promotion de M. DEBRAY est amplement justifiée par les brillantes qualités dont il a fait preuve dans les divers postes qui lui ont été successivement confiés.

M. André ATTHALIN a donné, en Septembre dernier, sa démission d'administrateur de notre Société. Ancien Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, il était entré à la Banque en 1912 comme Secrétaire Général, puis en 1937 au Conseil dont il était Président depuis 1940. Nul de vous n'ignore la part éminente qui lui revient dans le développement de notre Maison et, notamment, dans les affaires marocaines et coloniales.

Le Conseil a désigné à l'unanimité M. Louis WIBRATTE, Vice-Président depuis 1940, pour remplacer M. ATTHALIN à la Présidence.

La haute conscience, la compétence de M. WIBRATTE, ses remarquables qualités d'administrateur vous sont de sûres garanties de la manière dont sera conduit notre Etablissement dans les circonstances difficiles que traverse actuellement le Pays.

Nous avons, d'autre part, nommé Vice-Président M. Emile OUDOR qui, par son autorité et son expérience, a rendu de si grands services à la Banque tant pendant vingt ans comme Directeur du « Département Banque » que, depuis 1937, comme Administrateur.

Au cours de l'année, nous avons appelé à siéger au Conseil M. Jules AUBRUN, ancien Ingénieur au Corps des Mines. Ses connaissances des affaires industrielles et ses hautes qualités de technicien justifiaient cette désignation que nous vous demandons de ratifier conformément à l'article 17 des Statuts.

Le mandat d'un Membre du Conseil d'Administration, M. Charles RIST, vient à expiration cette année. Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles.

Nous vous proposons, d'autre part, de donner quitus de sa gestion à M. André ATTHALIN.

Nous vous soumettrons, après lecture des Rapports de Messieurs les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Vous nous avez confié la mission de vérifier la comptabilité de votre Société pour l'année 1944. Nous venons aujourd'hui vous présenter notre rapport sur les comptes de cet exercice.

Nous avons pris connaissance dans les délais légaux du Bilan et du compte de Profits et Pertes et les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de constater leur concordance avec les soldes généraux du Grand-Livre. Nous avons pu apprécier la bonne tenue des écritures sociales et nous assurer que tous ces documents représentent bien la situation exacte de votre Société. Toutefois, nous devons vous signaler que, par suite des circonstances, il n'a pu être fait état, pour la Succursale d'Amsterdam, que des écritures arrêtées au 30 Juin 1944. Les annexes qui accompagnent généralement les Bilans n'ont pu nous être remises ni pour Amsterdam, ni pour Genève.

La présentation du Bilan n'a subi aucune modification et les méthodes d'évaluation sont demeurées les mêmes: titres inventoriés, sauf amortissements, au prix d'achat et monnaies calculées au cours officiel des changes au 31 Décembre.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration qui, au point de vue comptable, n'appelle de notre part aucune remarque particulière.

I. — BILAN

Le Bilan s'élève tant à l'Actif qu'au Passif à..... Fr. 10.484.947.753,89
contre Fr. 11.626.863.302,41 pour l'Exercice précédent.

A l'ACTIF, les *Disponibilités* se montent à..... Fr. 8.905.017.697,77
en regard de Fr. 5.596.634.779,43 exigibles à vue.

Elles sont réparties entre les postes suivants :

<i>Caisse, Trésor Public, Banques d'Emission</i>	Fr.	97.153.599,82
<i>Banques et Correspondants</i>	Fr.	862.650.124,91
<i>Portefeuille-Effets</i>	Fr.	7.883.980.090,05
<i>Coupons</i>	Fr.	61.233.882,99

Total..... Fr. 8.905.017.697,77

— 11 —

Les *Comptes-Courants* et les *Avances garanties* sont tous deux en régression: la diminution des montants utilisés sur les découverts autorisés en est la principale cause.

Le poste *Avances et Débiteurs divers* s'inscrit à Fr. 364.727.012,19 contre Fr. 268.593.727,12 l'année précédente. L'accroissement du compte du Trésor pour les Provisions pour renouvellement de stocks constitue la majeure partie de l'augmentation de ce poste.

Les *Débiteurs par Acceptations* à 80 millions contre 52 en 1943 ne suscitent de notre part aucune remarque.

Au compte *Titres* qui s'élève à Fr. 775.623.611,20 en regard de Fr. 761.657.223,96 l'an dernier, nous avons relevé des mouvements dans les deux sens: d'une part des achats et des souscriptions dans des augmentations de capital et d'autre part des cessions, amortissements et remboursements.

Les *Comptes d'Ordre et Divers* qui s'élèvent à Fr. 143.562.560,83 contre Fr. 105.951.563,77 en 1943, comprennent notamment les impôts à récupérer sur les actionnaires, les effets à l'encaissement et diverses écritures de régularisation.

Le poste *Immeubles et Mobilier* est sans changement à Fr. 43.485.800.

Au PASSIF, les *Comptes de Chèques* ont encore augmenté à Fr. 642.600.945,86 en regard de Fr. 605.535.718,80 au 31 Décembre 1943.

Par contre, les *Comptes-Courants* ont diminué à Fr. 4.349.011.738,11 au lieu de Fr. 6.476.579.779,41.

Le poste *Banques et Correspondants* se retrouve à quelques francs près au même total que l'an dernier.

Les *Comptes exigibles après encaissement* accusent un solde de Fr. 48.337.345,71 au lieu de Fr. 61.122.827,23 en 1943.

Les *Créditeurs Divers* à Fr. 1.558.767.366,78 sont à comparer à Fr. 1.008.761.557,17 montant de ce poste au dernier Bilan, l'émission de l'Emprunt 3 % 1944 et l'augmentation des provisions de coupons étant les principales causes de la différence.

Les *Acceptations à Payer* s'élèvent à Fr. 80.027.899 et les *Dividendes restant à Payer* à Fr. 6.630.006,98.

Les *Bons et Comptes à échéance fixe* se totalisent à Fr. 1.572.150.405,66 en regard de Fr. 1.187.085.427,81.

Le poste *Comptes d'Ordre et Divers* accuse un total de Fr. 299.768.457,24 contre Fr. 257.210.883,07; il comprend le réescompte du Portefeuille, quelques provisions pour impôts et dépenses à payer et des comptes ne pouvant être apurés qu'après la clôture de l'Exercice.

Le montant total des *Réserves* est de Fr. 630.519.332,83 sensiblement égal au chiffre de 1943, soit Fr. 630.540.121,04. La diminution de la contre-valeur en francs français du montant des réserves en francs belges a presque exactement compensé l'augmentation de la Réserve Légale résultant du prélèvement de 5 % effectué sur les bénéfices de l'exercice 1943.

Le *Capital* est sans changement à Fr. 675.000.000.

Le *Report à nouveau* est de Fr. 16.322.786,89 suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 1944.

II. — COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au Crédit de ce compte figurent :

1° Les résultats des <i>Emissions, Placements et Porte-feuille-Titres</i> Fr.	64.146.751,72
en regard de Fr. 73.980.223,21 l'an dernier.	
2° Les résultats des <i>Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers</i> Fr.	118.585.457,81
au lieu de Fr. 160.421.898,06 en 1943.	
3° Le bénéfice net de la Succursale de Bruxelles pour les Exercices 1943 et 1944..... Fr.	12.497.602,45
Total..... Fr.	195.229.811,98
au lieu de Fr. 234.402.121,27 au 31 Décembre 1943.	
Au Débit, l'ensemble des <i>Frais Généraux</i> se monte à.. Fr.	194.440.438,61
laissant un solde bénéficiaire de..... Fr.	789.373,37
Après prélèvement de 5 % pour la Réserve Légale, soit. Fr.	39.468,66
la somme à reporter est de..... Fr.	749.904,71
qui, s'ajoutant au report des exercices antérieurs de..... Fr.	16.322.786,89
formera un total à reporter de..... Fr.	17.072.691,60

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les Comptes et le Bilan tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 3 Mai 1945.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

(Article 16 du Décret-Loi du 29 Novembre 1939).

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte que, depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mars 1944 qui a approuvé les comptes de l'Exercice 1943 et nommé des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes, aucune autre Assemblée de notre Etablissement n'a été tenue.

L'Assemblée du 30 Mars 1944, convoquée régulièrement, a délibéré valablement sur les questions portées à l'ordre du jour.

Paris, le 3 Mai 1945.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues
à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867

MESSIEURS,

Le nouvel article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 prescrit que toutes conventions entre une Société et l'un de ses Administrateurs ou entre des Sociétés ayant des Administrateurs communs, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, doivent être au préalable autorisées par décision du Conseil d'Administration. Avis doit en être donné aux Commissaires.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de ce que nous avons été informés par votre Conseil d'Administration de l'existence de trois conventions dont les modalités ne suscitent de notre part aucune remarque particulière.

D'autre part, il n'est pas à notre connaissance qu'il ait été passé d'autres conventions visées à l'article 40 de la loi précitée.

En dehors des conventions signalées ci-dessus, la Société n'a fait que des opérations normales rentrant dans le cadre de son activité.

Paris, le 3 Mai 1945.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1944

ACTIF

PASSIF

Caisse, Trésor Public, Banques d'Emission Fr.	97.453.599,82	Comptes de Chèques	Fr. 642.600.945,86
Banques et Correspondants	862.650.124,91	Comptes Courants	4.349.011.738,41
Portefeuilles-Effets	7.883.980.090,05	Banques et Correspondants	605.022.095,46
Coupons	61.233.882,99	Comptes exigibles après encaissement	48.337.345,71
Comptes-Courants	151.469.970,37	Créditeurs divers	1.558.767.366,78
Avances garanties	21.033.202,53	Acceptations à payer	80.027.899 »
Avances et Débiteurs divers	364.727.012,49	Dividendes restant à payer	6.630.006,98
Débiteurs par acceptations	80.027.899 »	Bons et Comptes à échéance fixe	1.572.150.405,66
Titres	775.623.611,20	Comptes d'Ordre et divers	299.768.457,24
Comptes d'Ordre et divers	143.562.560,83	Réserves	630.519.332,83
Immeubles et Mobilier	43.485.800 »	Capital	675.000.000 »
		Report à nouveau	16.322.786,89
		Profits et Pertes	789.373,37
Fr.	10.484.947.753,89	Fr.	10.484.947.753,89

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EXERCICE 1944)

DÉBIT

CRÉDIT

I		Émissions, Placements et Portefeuille-Titres Fr.	64.146.751,72
Impôts et Contributions	18.169.455,88	Escompte, Intérêts, Commissions et Divers...	148.585.457,81
II		Bénéfice net de la succursale de Bruxelles (Exercices 1943 et 1944)	12.497.602,45
Dépenses de Personnel	134.565.232,74		
III			
Retraites et Caisse de Prévoyance pour le Personnel	9.319.647,41		
IV			
Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel	24.848.926,84		
V			
Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assu- rances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc.	7.412.175,74		
VI			
Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872			
Allocation annuelle au Conseil d'Administra- tion à titre de jetons de présence	100.000 »		
Décision de l'Assemblée Générale du 8 Avril 1941			
Indemnité allouée à MM. les Commissaires...	25.000 »		
	194.440.438,61		
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	789.373,37		
Fr.	195.229.811,98	Fr.	195.229.811,98

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 MAI 1945

Première Résolution

L'Assemblée Générale,
Après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration et les Rapports
des Commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1944 tels qu'ils sont présentés
par le Conseil d'Administration.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale
Donne quitus de sa gestion à M. André ATTHALIN.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale
Réélit M. Charles RIST Administrateur pour six ans.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale
Confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil, dans les con-
ditions de l'article 17 des Statuts, de M. Jules AUBRUN comme Administrateur
pour six ans.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale,
Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires prévu à l'article 40
de la Loi du 24 Juillet 1867 approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.